

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SPEN (Société de Propreté et d'Environnement Normandie)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

CERQUEIRA Carl - Directeur de secteur bocage normand

RCS / SIRET

4	2	2	0	4	2	1	7	6	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SASU

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie 1°a (ICPE soumise à autorisation)	<p>Confer § 1 page 5 "objet du porter à connaissance" dans le dossier annexé au présent formulaire :</p> <p>- installation et mise en service d'une unité d'épuration du biogaz, de production de biométhane et d'un poste d'injection dans le réseau de distribution GRdF</p>

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

confer § 2 page 6 et suivantes du dossier annexé au présent formulaire :

"Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".

#### **4.2 Objectifs du projet**

confer § 1 page 5 du dossier annexé au présent formulaire :

"Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

confer le dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

confer le dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Étude au "cas par cas" permettant de statuer sur la substantialité des modifications par rapport à l'autorisation préfectorale en vigueur, et de juger s'il y a lieu ou non de mettre à jour l'évaluation environnementale.

confer § 4 "Impact réglementaire" du dossier annexé au présent formulaire, dans lequel sont évaluées les incidences sur l'autorisation préfectorale en vigueur.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
confer § 3.2 figure 4 et § 5.3 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".	confer § 3.2 figure 4 et § 5.3 du dossier annexé au présent formulaire.

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

4 rue Saint Pierre  
50 310 LE HAM

Zone technique de valorisation du biogaz et de traitement des lixiviats

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 0 1° 24' 00" 77C Lat. 4 9° 27' 38" 49N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"  
 Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"  
 Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non   
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

confer le dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 15/02/2008 et arrêté préfectoral complémentaire du 25/08/2011.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non : hors ZNIEFF type II MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN Non : hors ZNIEFF type I MARAIS DU MERDERET
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non : hors Parc Naturel Régional Marais du Cotentin et du Bessin pour les zones d'exploitation (stockage des déchets), objet de l'étude de cas par cas. Oui : pour les bâtiments administratifs.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monument historique le plus proche , à 900 m : Calvaire à l'entrée d'EROUDEVILLE
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines zones définies en milieux faiblement à fortement prédisposés à la présence de zone humide (ECAUSSEVILLE 50169ZH - EROUDEVILLE 50175ZH - LE HAM 50227ZH)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non : hors PPRN Non : hors PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non : hors zone de répartition des eaux - Normandie
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Limite du périmètre de protection de captage AEP sur la commune d'Amfreville distant de 4.2 km.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A distance du site NATURA 2000 "Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys" (ECAUSSEVILLE - LE HAM) : ZSC - Directive Habitats, Faune , Flore - Zone spéciale de conservation ZPS - Directive Oiseaux - Zones de protection spéciale
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	confer § 5 "Notice de dangers" et § 6 "Évaluation des impacts" du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	confer § 5 "Notice de dangers" et § 6 "Évaluation des impacts" du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".  Le projet se situe à environ 1 km des plus proches limites du site NATURA 2000 "Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys - FR2500088.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	§ 6 "Évaluation des impacts" du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	confer § 5 "Notice de dangers" et § 6 "Évaluation des impacts" du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	confer § 5 "Notice de dangers" et § 6 "Évaluation des impacts" du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	confer § 5 "Notice de dangers" et § 6 "Évaluation des impacts" du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>confer § 6 "Évaluation des impacts" du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>confer § 3.2.3.2. "Flux sortant" et § 6.2 "Incidence sur la qualité de l'air" du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".</p> <p>Un oxydateur thermique sera utilisé pour brûler les événements de membrane et de distillation cryogénique.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de rejet liquide dans le milieu extérieur.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>confer § 3.2.3.2. "Flux sortant" du dossier annexé au présent formulaire</p> <p>Les effluents, autres que gazeux, sont issus de l'unité d'épuration qui sèche le biogaz et rejette sous forme liquide environ 9 l/h de condensat. En accord avec la pratique actuelle, les condensats de biogaz sont renvoyés vers le réseau de collecte des lixiviats du site.</p> <p>confer § 6.4 "Incidence sur les eaux et sous-sol".</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>confer § 3.2.3.3. "Flux sortant (consommables)" du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	confer § 6.1 "Incidences sur le paysage, la faune et la flore" du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

confer § 6 "Évaluation des impacts" du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

confer § 7 "Conclusions" du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel".

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

8.2.1. - "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement relatif à l'installation d'épuration du biogaz et de production de biométhane pour injection dans le réseau de distribution gaz naturel"

8.2.2. - Les annexes obligatoires mentionnées au § 8.1 (plans, photographies) sont intégrées dans le document "porter à connaissance" (annexe 8.2.1)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **LE HAM**

le,

*16 juin 2020*

Signature



